



**LES RENDEZ-VOUS
CHEZ LE CHIRURGIEN-DENTISTE
OFFERTS AUX JEUNES DE 3 À 24 ANS.**

**UN RENDEZ-VOUS CHAQUE ANNÉE
POUR GARDER DES DENTS
EN BONNE SANTÉ.**



Le chirurgien-
dentiste vérifie
la santé
des dents et
des gencives.



Il ou elle donne
des conseils
pour bien
prendre soin
de ses dents.



Les soins
nécessaires
sont faits,
vous n'avancez
pas de frais.

100% PRIS EN CHARGE
PAR LA MSA ET VOTRE
COMPLÉMENTAIRE SANTÉ.

Retrouvez
ce dépliant ici :



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?



Vous recevez un courrier de la MSA
tous les ans.



Prenez rendez-vous chez
votre chirurgien-dentiste.



Présentez votre carte Vitale.



Et votre carte de complémentaire
Santé ou Mutuelle.



En les présentant, vous ne payez
ni la consultation, ni les soins
nécessaires dans les 6 mois
suivant votre rendez-vous.



Vous n'avez pas de complémentaire Santé ?
Dans ce cas, la MSA prend en charge
100% des frais.